

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 29 septembre 2009

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Mme Nelly METGE

Membres présents : (9) Mme BERNARD, M. BERTHIER, Mme CAZENAIVE, Mme GINDRE, M. GOUDEAU, Mme HERVIEU, Mme METGE, Mme REVEL, Mme TOLLOT.

Membres excusés représentés : (6) M. BARRON (représenté par M. BERTHIER), M. BON (représenté par M. GOUDEAU), Mme CHATILLON (représentée par Mme TOLLOT), M. EL HASSOUNI (représenté par Mme BERNARD), Mme LE GRAND (représentée par Mme GINDRE), Mme TENENBAUM (représentée par Mme METGE).

Membres excusés : (2) M. REBSAMEN, Mme ROLLIN

Date de convocation : 22 septembre 2009

Délibération n° : 64-2009

Objet : Déménagement des résidents des Tulipes – proposition de soutien financier - révision

Le conseil d'administration du CCAS de la ville de Dijon a validé lors de la séance du 9 mars 2009 un soutien financier au déménagement pour les résidents des Tulipes (délibération n°20-2009).

Après quelques mois, il semble nécessaire de modifier les conditions de ressources en vue de l'obtention de cette aide.

En effet, le plafond de ressources fixé paraît trop faible au regard des premiers dossiers de demande présentés.

Les membres du conseil d'administration décident :

- de porter le montant de l'aide à :

- 50% du devis ou du forfait pour les personnes ayant des ressources supérieures au SMIC brut + 10 % (soit 1635,70 euros en 2009),
- 100% du devis ou du forfait pour les personnes ayant des ressources inférieures ou égales au SMIC brut + 10%.

- d'appliquer ce dispositif à deux cas.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Préfecture de la Côte-d'Or
Déposé le :

15 OCT. 2009



Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,

Françoise TENENBAUM

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DAGL : 1

DRPA : 1

Receveur Municipal : 2

PUBLIÉ LE

30 SEP. 2009